## Annexe II Programme Voltaire - Partie à remplir par l'établissement\*

Prénom et nom de l'élève
Académie
Nom de l'établissement
Adresse complète
Nom du professeur chargé du suivi de l'élève pendant l'échange(Le référent-tuteur est idéalement un professeur d'allemand)
Matière enseignée par le référent-tuteur
Tél. personnel du référent-tuteur
Adresse e-mail personnelle du référent-tuteur (en lettres capitales)
Evaluation du référent-tuteur, après consultation de l'ensemble de l'équipe pédagogique
Aptitude de l'élève à participer à l'échange (personnalité, comportement, compétences sociales, faculté d'adaptation, maturité)
Appréciation globale sur les résultats scolaires de l'élève
Evaluation des compétences linguistiques dans la langue du partenaire
Eventuelles réserves ou éléments à signaler :
En tant que référent-tuteur, je m'engage à  • prendre contact avec le référent-tuteur/ la référente-tutrice allemand(e);  • me tenir informé(e) des progrès et résultats de l'élève pendant son séjour en Allemagne, tenir compte de l'évaluation remise par le référent-tuteur /la référente-tutrice allemand(e) et la transmettre au conseil de classe du troisième trimestre;  • dialoguer régulièrement avec l'élève français, sa famille ainsi qu'avec l'élève allemand;  • aider l'élève allemand à s'adapter à son nouveau mode de vie et à sa nouvelle école**;  • informer le référent-tuteur / la référente-tutrice allemand(e) des progrès et résultats de l'élève allemand et lui transmettre avant so conseil de classe une évaluation de son niveau scolaire**.
Votre adresse e-mail et votre numéro de téléphone seront transmis au correspondant allemand de votre élève ainsi qu'à son référe tuteur. Par ailleurs, accepteriez-vous que ces coordonnées figurent dans la liste académique des participants au programme Voltair qui sera mise à disposition du Rectorat ainsi que des établissements et référents-tuteurs de l'académie participant cette année également au programme?
Oui □ Non
Signature

<sup>\*</sup> Pour les candidats de classe de troisième, ces deux pages seront à remplir à nouveau par le lycée allant être fréquenté lors de l'année de seconde. Pour cela, la Centrale Voltaire prendra contact avec les élèves et leurs familles au cours du séjour en Allemagne.

<sup>\*\*</sup> Non valable pour les référents-tuteurs de candidats de classe de troisième.

## Avis du chef d'établissement Nom du chef d'établissement : Le chef d'établissement, après avoir mené un entretien avec le candidat et sa famille au cours duquel la place de l'échange dans son cursus scolaire a été évoquée et la motivation et l'aptitude du candidat pour l'échange ont été constatées ; s'être assuré que l'ensemble de l'équipe pédagogique soutienne le projet d'échange du candidat et reconnaisse sa scolarisation en Allemagne comme un apprentissage à part entière (en évitant notamment de lui envoyer des devoirs supplémentaires); avoir pris connaissance du fait que l'avis favorable est lié à l'engagement de la part de l'établissement d'accueillir le correspondant pendant toute la durée de son séjour en France, de lui réserver une place à l'internat si l'élève français est luimême interne, d'assurer sa scolarisation selon les conditions en vigueur et de l'intégrer à la vie de l'établissement\*\*\*; s'être engagé à soutenir la réintégration de l'élève à son retour dans l'établissement suite à son séjour en Allemagne et lui offrir l'occasion de témoigner de ses expériences faites à l'étranger en les partageant avec d'autres élèves\*\*\* s'être assuré que, si le séjour en Allemagne devait être suivi par un changement d'établissement de la part du candidat (par exemple passage au lycée), le futur établissement soit bien informé de la venue d'un élève allemand dès la rentrée suivante. autorise l'élève candidat à participer au programme Voltaire selon le cadre décrit ci-dessus et, à partir du 1er mars au plus tard, à terminer l'année scolaire en cours dans un établissement allemand émet un ☐ Avis réservé ☐ Avis favorable ☐ Avis très favorable Motivation de l'avis (facultatif en cas d'avis favorable ou très favorable ; obligatoire en cas d'avis réservé) Indication d'ordre général La date butoir pour la remise du dossier en trois exemplaires complets au chef d'établissement est fixée au 6 novembre 2015. Celui-ci le transmettra à son tour au délégué académique aux relations européennes et internationales et à la coopération (D.A.R.E.I.C.) ou à l'inspecteur d'académie-inspecteur pédagogique régional (I.A.-I.P.R.) d'allemand, correspondants académiques de l'OFAJ et pour les élèves des lycées professionnels, à l'IEN-ET - EG d'allémand. En cas de retard du dossier de candidature, merci de contacter le(s) correspondant(s) académique(s) de l'OFAJ au rectorat. Signature du chef d'établissement et cachet de l'établissement

<sup>\*\*\*</sup> non-valable pour les chefs d'établissement de collèges